

DÉPISTAGE

Un numéro utile :

Hépatites Info Service

0 800 845 800

(N° Vert : appel anonyme et gratuit)

L'hépatite C sur Internet

www.sante.gouv.fr

rubrique Hépatite C

www.depistagehepatites.com

**Adresses des centres de dépistage
anonyme et gratuit sur Minitel**

3611 code Hépatites

+ n° ou nom du département

Hépatite C

**Mémo à l'usage
des médecins**

DDB & Co. - RCS Paris B 317 866 465 Mai 2001 - Réf. : 13-01-523-DE



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA SANTÉ



l'Assurance Maladie
sécurité sociale
www.cnamts.fr



www.cfes.sante.fr

Dépistage de l'hépatite C

Aborder le problème de l'hépatite C avec tous vos patients et notamment avec les femmes enceintes

Les situations à risques

De nombreux actes médicaux ou comportements sont à risque élevé d'infection VHC :

Avant 1990 : administration de fractions coagulantes dérivées du sang (facteurs anti-hémophiliques, PPSB, Willebrand, fibrinogène, plasma sec, cryoprécipités, anti-thrombine III).

Avant 1992 : transfusion de sang, "culots" globulaires, concentrés plaquettaires, plasma, greffe de tissus, cellules, organes.

Avant 1997 : exposition nosocomiale lors d'actes invasifs compte tenu des risques résiduels encore incomplètement maîtrisés.

Quelle que soit la date :

- partage ou mise en commun du matériel utilisé pour la préparation et l'injection (seringue, cuillère, eau, coton, citron) d'héroïne, de cocaïne ou de médicaments détournés,
- partage de paille pour la prise de drogue par voie nasale.

Quelle que soit la date : transmission materno-fœtale.

On doit tenir compte d'autres situations :

Des actes avec effraction cutanée, l'incarcération, le partage d'objets pouvant être souillés par du sang, peuvent comporter un risque de transmission du VHC. Il faut donc proposer un dépistage, même si ce risque n'est pas, actuellement, totalement mesuré.

Avril 2001 : actualisation d'après les recommandations de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (janvier 2001).

A quels patients proposer systématiquement un test de dépistage de l'hépatite C ?

➤ A toute personne qui a reçu ou eu avant 1992 :

- une intervention chirurgicale lourde (cardiaque, vasculaire, cérébrale, digestive, pulmonaire, gynéco-obstétricale, rachidienne, prothèse de hanche ou genou ...),
- un séjour en réanimation,
- un accouchement difficile,
- une hémorragie digestive,
- des soins à la naissance en néonatalogie ou en pédiatrie (grand prématuré, pathologie néonatale grave, exsanguino-transfusion),
- une greffe de tissu, cellules ou organes,
- et bien entendu une transfusion.

➤ Aux patients hémodialysés.

➤ A toute personne ayant utilisé même une fois dans sa vie, même s'il y a longtemps, une drogue par voie intraveineuse ou pernasale.

➤ Aux enfants nés de mère séropositive pour le VHC.

- aux partenaires sexuels des personnes atteintes d'hépatite C,
- aux membres de l'entourage familial des personnes atteintes d'hépatite C,
- aux personnes incarcérées ou ayant été incarcérées (partage d'objets coupants, pratiques addictives),
- aux personnes ayant eu un tatouage, piercing, de la mésothérapie ou de l'acupuncture, sans utilisation de matériel à usage unique ou personnel,
- aux personnes ayant reçu des soins dans des pays à forte prévalence du VHC (Asie du Sud-Est, Moyen-Orient, Afrique, Amérique du Sud).

Enfin, n'oubliez pas de proposer un test de dépistage aux patients :

- présentant une élévation même minime (supérieure à la valeur normale en fonction du sexe) du dosage des transaminases ALAT/SGPT
- découverts séropositifs pour le VIH ou porteurs du VHB
- présentant une asthénie importante prolongée et inexpliquée
- et devant un antécédent d'ictère non expliqué.